



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 juin 2024

N° 2 **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du
23 mai 2024**

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	41
Membres excusés et représentés	7
Membre absent non représenté	1
Pour	48
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 5.2
Numéro : 094-219400686-20240627-
lmc11611-DE-1-1

Date réception : 2 juillet 2024

Le 27 juin 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 41, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 21 juin 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etai^ent présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, M. Alain MERIGOT, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etai^ent absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Bruno BISMUTH qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etai^ent absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 2

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 mai 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 23 mai 2024

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 27 juin 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 2 juillet 2024
et de la publication électronique le 4
juillet 2024

Le Directeur Général des Services



Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI



LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	41
Membres excusés et représentés	7
Membres absent non représenté.....	1



La séance est ouverte à 19h05 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

Questions orales

Groupe Saint-Maur Écologie Citoyenne

1/- Quels sont les tarifs des piscines saint-mauriennes pour les personnes aux minima sociaux ?

2/- Quelles mesures comptez-vous prendre pour protéger les arbres et la végétation de la place Kennedy à l'occasion du déplacement du marché d'Adamville ?

3/- Monsieur le Maire, nous souhaiterions savoir si vous avez systématiquement informé le conseil municipal pour toutes les procédures judiciaires que la ville a engagées ou pour lesquelles elle a dû se défendre ?

1. **Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

Désigne Carole DRAI, Secrétaire de séance

Unanimité

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Pierre GUILLARD, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, M. Alain MERIGOT, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Adrien CAILLEREZ qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, Mme Jacqueline VISCARDI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Marion COHEN SKALLI qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI. Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etait absent non représenté : M. Laurent DUBOIS

Au cours de la séance :

Mme Anne-France LAVIROTTE sort au point n°3, entre au point n°5, M. Adrien CAILLEREZ arrive au point n°6.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2024**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 4 avril 2024.

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

3. **Attribution d'une prime exceptionnelle de soutien au pouvoir d'achat pour le personnel de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

Décide d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics éligibles conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Détermine les montants forfaitaires de cette prime versée aux agents qui en remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat <i>(dans la limite des plafonds fixés par le décret)</i>
Inférieure ou égale à 23 700 €	600 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	500 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	400 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	300 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	250 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	200 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

Décide que l'attribution de cette prime sera versée en une seule fois avant le 30 juin 2024 à chaque agent par un arrêté individuel du maire ou de l'adjoint(e) délégué(e).

Dit que la collectivité a inscrit au budget les crédits nécessaires à la mise en place de cette délibération.

Unanimité

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

4. **Saint-Maur Ville Durable : adhésion de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés à l'Association Plante et Cité**

Autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'Association Plante et Cité ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Unanimité

5. **Saint-Maur Ville Durable - Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et l'éco-organisme Alcome en faveur de la propreté publique et la lutte contre la pollution des mégots**

Autorise la Ville de Saint-Maur-des-Fossés à intégrer le programme « Communes Vitrines » proposé par Alcome,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention « Communes vitrines » avec Alcome, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

6. **Saint-Maur Ville apaisée : convention avec Île-de-France mobilités relative au financement d'une étude visant à améliorer le fonctionnement du pôle de gare multimodal du Parc de Saint-Maur**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention joint à la présente délibération ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Unanimité

DOMAINES

7. **Autorisation donnée au Maire de signer un bail pour la mise à disposition de locaux dans l'immeuble situé 11 bis rue Saint-Hilaire à La Varenne Saint-Hilaire**

Approuve le renouvellement de la mise à disposition de la Ville, de locaux d'une superficie totale de 120 m² environ situés 11 bis rue Saint-Hilaire à la Varenne Saint-Hilaire, parcelle cadastrée EY 133 appartenant à Monsieur Yves AUTRAND.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le bail à intervenir et tous documents nécessaires associés, pour un loyer annuel qui s'élève à 26 554 € net, auquel il y a lieu d'ajouter le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que le remboursement des charges récupérables annuelles. La Ville versera un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer. Le bail aura une durée d'un an non renouvelable.

Décide que les dépenses correspondantes seront imputées sur un crédit ouvert au titre du budget de l'exercice 2024 et suivant.

Unanimité

8. **Cession d'une cave dans la copropriété sise 41 rue Jules Ferry/27 rue d'Inkermann à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide le principe de la cession de gré à gré du lot n° 31 correspondant à une cave située dans le bâtiment A de la copropriété sise 41 rue Jules Ferry/27 rue d'Inkermann, parcelle cadastrée CI 183, à un prix compatible avec l'avis émis le 28 mars 2024 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine, qui servira de montant minimum d'acceptation, soit 4 500 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette opération.

Rappelle qu'une nouvelle délibération du Conseil municipal sera prise pour acter de la proposition retenue.

Unanimité

9. **Rétrocession d'un délaissé de voirie de 10 m² au droit de la parcelle située 8 rue Cousin à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide la rétrocession du délaissé de voirie d'une superficie de 10 m² environ situé au droit de la propriété sise 8 rue Cousin, parcelle cadastrée BV 5 au prix de 5 691,32 € TTC, conforme à l'avis émis le 21 mars 2024, par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine, à Monsieur Nelson CORREIA et Madame Carina FERNANDES.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

Décide que la recette correspondante est inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2024.

Unanimité

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

10. **Baignade en Marne : approbation de l'avenant à la convention relative à l'étude "Préparation à la réouverture des sites de baignades : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade"**

Approuve le projet d'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à l'étude « Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade », ci-annexé,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'étude « Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade », ci-annexé,

Qui prendra fin à l'achèvement des missions encadrées par le marché public, et dont la répartition des charges financière se fera de la façon suivante :

- o Pour les missions mutualisées à l'ensemble des membres du groupement de commande, pour la mission transversale et pour toutes les missions complémentaires commandées (telles que définies dans la cahier des charges), exceptée la mission complémentaire intitulée « produire un dossier de profil de baignade complet spécifique à un site de baignade, intégrant la production de la fiche de synthèse, pour être présenté au service instructeur, étape indispensable à l'ouverture d'une baignade » : 50 % sont à la charge du syndicat Marne Vive et 7 % à la charge de chaque ville (contre 10 % auparavant).

Dit que les dépenses seront imputées aux articles correspondants des budgets de l'exercice 2024 et suivants.

Unanimité

M. Germain ROESCH ne prend pas part au vote

11. **Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Saint-Maur-des-Fossés dans le cadre de l'attribution de billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.**

Approuve la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Saint-Maur-des-Fossés d'allocation et de diffusion de billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Unanimité

12. **Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Saint-Maur-des-Fossés sur la programmation d'animations autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.**

Approuve la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Saint-Maur-des-Fossés dans le cadre du pavoisement dans le cadre des Jeux de Paris 2024.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Unanimité

13. **Tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles**

Approuve la grille tarifaire, ci-après annexée, relative aux diverses prestations relevant du service public, applicables par le délégataire, dans le cadre de Délégation de service public consentie pour l'exploitation du centre hippique municipal de Marolles.

Dit que ces tarifs, valables pour l'année sportive 2024/2025, entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

Unanimité

14. **Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre de la promotion du sport (coupons sport)**

Attribue, au titre de l'année 2024, des subventions aux associations sportives pour un montant de 3 180 €, pour le financement des coupons sport, réparti comme suit.

6 Associations	7 Coupons retournés	8 Montant de l'aide
SMUS	13	780 €
Judo	9	540 €
Escalade	4	240 €
VGA	36	2 160 €
Athlétisme	1	60 €
Badminton	1	60 €
Boxe anglaise	1	60 €
Boxe Thaï	5	300 €
Epis	2	120 €
Football	8	480 €
Gymnastique rythmique	1	60 €
Karaté	1	60 €
Tennis	1	60 €
Basket	1	60 €
Danse	3	180 €
Sport Handicap	1	60 €
Rugby	2	120 €
Nagez Forme Bien Etre	1	60 €
Haltérophilie	1	60 €
Escrime	1	60 €
Pentathlon	1	60 €
Natation	1	60 €
Boxe Thaï / Muaythai	1	60 €
Golf	1	60 €
Boxe	1	60 €
HSCSM	1	60 €
Hockey	1	60 €
TCSM	2	120 €
Tennis	2	120 €
Cercle des sports de la Marne	1	60 €
Tennis	1	60 €
Total général	53	3 180 €

Demande à ces associations de porter sur ses différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Dit que le montant susvisé sera affecté sur le budget 2024 de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

15. **Attribution d'une subvention sportive à l'association "La pétanque du Village de la Butte" pour l'organisation de la deuxième édition du Challenge de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.**

Attribue, au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de 1 000 €, à l'association sportive La Pétanque du Village de la Butte, afin de participer aux dépenses du tournoi de pétanque du 18 mai 2024, place des Molènes.

Demande à cette association de porter sur ses différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc.) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Dit que le montant susvisé sera affecté sur le budget 2024 de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

16. **Attributions de subventions Coup de pouce et Bourse au permis**

APPROUVE l'attribution de subventions, pour un montant total de 19 200 euros, aux projets figurant ci-après :

Nom prénom	HOSTEIN Lucas
Date de naissance	29/04/2006
Bourse au permis	Poursuite d'études en province, pour laquelle a besoin du permis de conduire.
Action citoyenne d'intérêt général	Association saint-maurienne des amis des animaux (ASMA).
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	HAZAN Sarah-Ode
Date de naissance	17/06/1998
Bourse au permis	Projet professionnel serait de devenir chauffeur de bus. Le permis de conduire est une première étape sur cette route.
Action citoyenne d'intérêt général	Association approche
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	MICHEL Clara
Date de naissance	16/08/2000
Bourse au permis	Est régulièrement amenée à se déplacer dans son activité de musicienne.
Action citoyenne d'intérêt général	Association saint-maurienne des amis des animaux (ASMA).
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	BLIGOUX Loula
Date de naissance	13/05/2005
Bourse au permis	Transport de matériel après ses cours, se terminant souvent tard le soir.
Action citoyenne d'intérêt général	Les amis de la jeunesse d'Adamville
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	MIGUEL RAPHAEL
Date de naissance	12/12/2006
Bourse au permis	Accompagnement de personnes proches dépendantes dans des déplacements de la vie quotidienne.
Action citoyenne d'intérêt général	Résidence Sévigné LNA santé
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	DIALLO FATOU
Date de naissance	03/08/2004
Bourse au permis	Est amenée à réaliser une alternance dans le cadre de ses études.
Action citoyenne d'intérêt général	Accompagnement à la scolarité dans les écoles élémentaires, avec la direction des Activités périscolaires.
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	PAOLETTI LORENZO
Date de naissance	19/11/1999
Bourse au permis	Permis de conduire nécessaire, pour élargir le périmètre de son activité professionnelle.
Action citoyenne d'intérêt général	Association saint-maurienne des amis des animaux (ASMA)
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	SUMBOO ROODY
Date de naissance	12/04/2006
Bourse au permis	Sera en alternance l'année prochaine dans le cadre de ses études.
Action citoyenne d'intérêt général	Résidence autonomie J. du Bellay
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	GARCHI ASSIA
Date de naissance	01/01/2007
Bourse au permis	Permis nécessaire dans le cadre de son projet d'études, puis de recherche d'emploi.
Action citoyenne d'intérêt général	Direction des Activités Périscolaires
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	GAILLARD Emeline
Date de naissance	09/01/2007
Bourse au permis	Perspective de déplacements dans son futur métier de professeur des écoles ou de traducteur.
Action citoyenne d'intérêt général	Saint-Maur Judo
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	BRAHMI Azalée
Date de naissance	21/12/2000
Bourse au permis	Permis nécessaire dans le cadre de sa recherche d'emploi comme conseil en stratégie digitale.
Action citoyenne d'intérêt général	Petits frères des pauvres
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	DIAKITE Atta
Date de naissance	16/09/2006
Bourse au permis	Permis nécessaire dans le cadre de son projet d'études, puis de recherche d'emploi.
Action citoyenne d'intérêt général	Direction des Activités périscolaires
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	EL OFAIRI Aiham
Date de naissance	08/01/2004
Bourse au permis	Devra pouvoir conduire un van dans le cadre d'un projet humanitaire.
Action citoyenne d'intérêt général	Université pour tous
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	CARLIER-MORIN Lucie
Date de naissance	27/03/2007
Bourse au permis	Permis nécessaire dans le cadre de son projet d'études, puis de recherche de stage et d'emploi.
Action citoyenne d'intérêt général	Entraide scolaire amicale
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	GARNIER Matthieu
Date de naissance	26/03/1999
Coup de pouce pour	Master en International Business Innovation à Londres.
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	LASSUS Marin
Date de naissance	19/07/2005
Coup de pouce pour	Mission Solidaire Madagascar
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	GOMES DA CONCEICAO Charlotte
Date de naissance	11/12/1998
Coup de pouce pour	Parc national des Calanques
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	GUEGAN Jérémy
Date de naissance	30/06/2000
Coup de pouce pour	SEED : application de recrutement innovante.

Montant de la subvention	600 euros
--------------------------	-----------

Nom prénom	MILLANCOURT Charles
Date de naissance	28/04/2000
Coup de pouce pour	Stage JET Propulsion Laboratory à la NASA.
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	BEN KEMOUN Nathan
Date de naissance	22/10/2000
Coup de pouce pour	Mobilité étudiante : création d'une chaîne d'écoles de musique.
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	FOURNET Romy
Date de naissance	1/07/2008
Coup de pouce pour	Activité Team Building
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	PIAR Hugo
Date de naissance	10/11/2003
Coup de pouce pour	Partage 2024 (projet humanitaire d'élèves ingénieurs en côte d'ivoire)
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	GUEYE Anna
Date de naissance	05/07/2000
Coup de pouce pour	Camp de feu bienheureuse Claire de Castelbajac.
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	CHATAIL—FOUQUET Chloé
Date de naissance	25/08/2006
Coup de pouce pour	Réalisation d'un film, dans le cadre d'un club de théâtre/cinéma au Lycée Condorcet.
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	SITARU Vlad
Date de naissance	27/11/2005
Coup de pouce pour	Formation de pilote de ligne.
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	BICHET Hugo
Date de naissance	12/11/2003
Coup de pouce pour	Stage ouvrier Centrale Supélec avec l'association AnimaC et travailler dans le centre de préservation des primates ATO situé au Bénin.
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	MAINE Mathis
Date de naissance	16/06/2004
Coup de pouce pour	Stage de première année à l'étranger à Berlin.
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	CAMUS Fanny
Date de naissance	17/05/2002
Coup de pouce pour	Stage de fin de 2 ^e d'année à l'étranger en recherche et développement.

Montant de la subvention	600 euros
--------------------------	-----------

Nom prénom	MAURIN Sarah
Date de naissance	01/02/2000
Coup de pouce pour	Voyage d'études en Estonie.
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	CARESCHE Rémi
Date de naissance	01/08/2001
Coup de pouce pour	Stage de fin d'étude à la NASA.
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	REY Samuel
Date de naissance	08/10/2002
Coup de pouce pour	Participation Hacklytics 2024.
Montant de la subvention	600 euros

Nom prénom	MOROY Emma-Lise
Date de naissance	15/06/2005
Coup de pouce pour	Stage d'études professionnel.
Montant de la subvention	600 euros

Unanimité

ANIMATIONS

17. **Journée des associations de Saint-Maur-des-Fossés : approbation de la convention type et des tarifs de parrainage à compter de l'année 2024**

Approuve le tarif de parrainage tels qu'indiqué ci-dessous :

- 1 abri facile 3m x 3m + 1 table + 2 chaises : 1 000€

Approuve la convention-type de parrainage ci-après annexée

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un élu délégué, à signer ladite convention et toutes les pièces contractuelles s'y rapportant,

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un élu délégué, à apporter, par décision, des modifications mineures (date et horaires, lieux, etc...) à la convention-type de parrainage,

Dit que la présente délibération sera applicable dès sa certification exécutoire,

Dit que les recettes seront encaissées au budget de la ville,

Majorité

41 Pour

7 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO)

AFFAIRES CULTURELLES

18. **Dotation du Prix de l'Essai 2024 dans le cadre du festival Lire dans la Boucle**

Approuve la dotation de 500 € destinée à récompenser le lauréat du Prix de l'essai.

Unanimité

19. **Partenariat entre l'association Les Amis du MUMO et la Ville de Saint-Maur-des-Fossés**

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre l'association Les Amis du MuMO et la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer ladite convention.

Unanimité

COMMUNICATIONS

20. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 et du 16 février 2023 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 et du 16 février 2023 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

21. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 et du 16 février 2023 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 et du 16 février 2023 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 20h38.